

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### relative à l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de BILLY

Par arrêté préfectoral du 12 mars 2019, une enquête publique relative au projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Billy, aux lieux-dits « Les Vignes de la Route » et « Le Tertre Blanc », sera ouverte en mairie de Billy du 01 avril 2019 à 09h00 au 30 avril 2019 à 12h30.

Le projet de centrale photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R122-8 du code de l'Environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis de construire.

**Demande de permis de construire** n° 041 016 18 D0014 déposée par la société KRONOSOL SARL 57 dont le siège social est situé 9 Croisée des Lys, 68300 Saint Louis. La société KRONOSOL SARL 57 est représentée par M. Franck BOHNE.

**COMMISSAIRE-ENQUETEUR** : M. Charles RONCE, cadre du ministère de l'équipement en retraite, est nommé commissaire-enquêteur.

**CONSULTATION DU DOSSIER** : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de Billy ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

#### **Horaires d'ouverture de la mairie de BILLY :**

lundi - mardi - jeudi : de 09h00 à 12h30

mercredi - vendredi : de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Billy afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de BILLY, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : [ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr).

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

#### **En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Billy :**

- le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 de 09h00 à 12h30
- le vendredi 12 avril 2019 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 24 avril 2019 de 14h00 à 17h00
- le mardi 30 avril 2019 de 09h00 à 12h30

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher et à la mairie de BILLY où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>